COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 09.05.2022

05/2022

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du rapport-préavis
relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour les éditions 2023 et suivantes

Présidente : Géraldine Torchio (Les Verts)

Membres :
Ihab Al Jundi (SOC)
Jonathan Al Jundi (SOC)
Florine Dériaz (DA)
Laurent Gilliard (PLR)
Angelo Giuliano (PLR)
Susanne Lauber Fürst (ML)
Tal Luder (UDC)
Laurence Sierro (PLR)
Elisabeth Wermelinger (SOC)

La commission s'est réunie le 12 avril à la Villa Mounsey. Monsieur le Conseiller municipal Jean-Baptiste Piemontesi et Monsieur Pascal Friedmann, chef de service Economie, Culture et Tourisme (ECT) accompagnaient Jean-François Gailloud, président de la Fondation MAG, Marie Hélène Heusghem, directrice de la Montreux Art Gallery et Monsieur Didier Roch, secrétaire de la fondation. La commission remercie l'ensemble des intervenants pour les précisions et les explications que ces derniers ont apportées.

Catalogue des œuvres appartenant à la Fondation du MAG

En préambule de la commission, la discussion est ouverte sur le catalogue des œuvres appartenant à la fondation et dont une partie de la valeur (CHF 120'000.-) avait été mise en gage en faveur de CCM SA pour couvrir les risques de retard dans le paiement du loyer. Le comité de la fondation précise que ce n'est plus le cas actuellement car la dette a été entièrement payée.

La situation sanitaire de ces deux dernières années a permis à la Fondation de reprendre l'inventaire de toutes les œuvres possédées par le MAG. Depuis la création de la Montreux Art Gallery, les artistes exposant sont invités à donner une œuvre à la fondation. Ce don n'est plus demandé actuellement car le fond contient plus de 300 tableaux, ce qui engendre des problèmes de stockage et un questionnement, pour l'instant sans réponse, autour de leur valorisation.

Les tableaux sont stockés dans un local sécurisé d'environ 25m2 et validé par l'assurance. Un commissaire souhaite avoir des informations sur la valeur de cette collection. Le comité estime que cette dernière s'élève à CHF 240'000.-. Cette estimation permet de limiter le montant de la prime d'assurance qui protège le fond et de rester prudent quant aux prix des oeuvres. car il est toujours difficile, dans le domaine de l'art, de déterminer avec certitude la valeur d'une création. Après un rapide calcul, le même

commissaire indique un prix moyen de CHF 800.- par tableau.

Précisions sur le MAG

Le Montreux Art Gallery accueille trois espaces principaux :

- Un espace artiste indépendant
- Un espace pour les galeries
- Un espace thématique autour d'un sujet choisi par le comité, l'idée étant de proposer au visiteur un mode d'expression artistique particulier

Les artistes qui exposent sont validés par le comité. Il est rare qu'un dossier soit renvoyé en raison d'un travail non abouti. Posséder un stand a un coût, cependant, ce prix est deux fois inférieur à celui demandé dans les autres salons d'art de la région. De plus, la fondation n'a, pour l'instant, pas les moyens de soutenir financièrement les artistes indépendants.

Par contre, le MAG entretient des synergies avec le Centre européen de formation des verriers, à Nançy (Cerfav https://www.cerfav.fr/formation) en siégeant dans le jury de fin d'études. Les diplômés sont ensuite invités à présenter leur travail durant la Montreux Art Gallery. En 2021, le MAG a réalisé un partenariat avec la biennale Art et Handicap de St Tropez (https://www.saint-tropez.fr/art-et-handicap-une-biennale-originale/).

Depuis huit ou neuf ans, un prix est décerné à un artiste en fin de salon. Il reçoit un stand gratuit pour l'édition suivante. De plus, le MAG invite une association "Coup de cœur" (https://www.mag-swiss.com/wp-content/uploads/2021/11/MAG_2021_CATALOGUE_COUPSdeCOEUR.pdf) en lien avec la production artistique comme l'Association Proches-aidants, Voir c'est toucher ou Swiss Lebanon.

Enfin, une partie de la subvention communale est investie dans la médiation culturelle grâce à une journée consacrée à la création artistique pour environ quatre cents élèves de la Riviera. Des intervenants présentent une technique particulière ou un thème. Le programme est envoyé aux écoles de la région et les enseignantes et enseignants choisissent un atelier. La classe est accompagnée d'un guide et les enfants repartent avec le fruit de leur travail. Pour clore l'activité, un petit goûter est organisé.

La fréquentation du MAG tourne autour de 15'000 personnes par an. Selon le comité, la provenance des visiteurs se répartit ainsi: 50% régionale, 25% suprarégionale et 25% internationale. Ces proportions varient en fonction des artistes présents ou des pays d'honneur. Pour autant, il s'agit d'estimations car aucun code postal n'est demandé à l'entrée. Ainsi, s'il est certain que l'événement génère des nuitées et profite à l'économie locale, il est impossible d'obtenir des chiffres.

Bilans 2019-2021 (annexe II du préavis)

Il est important de préciser que ces bilans concernent la Fondation le MAG, ce qui y inclut la Biennale en plus du Montreux Art Gallery.

Une commissaire s'étonne de la fluctuation des actifs. L'achat d'un container pour le stockage des œuvres entre 2020 et 2021 justifie l'augmentation des actifs immobilisés. La subvention COVID du canton expliquent l'apport important aux actifs circulants en 2020.

Un autre commissaire remarque la presque totalité des actifs immobilisés est composée du catalogue des œuvres appartenant à la fondation.

Dette envers CCM SA

Une partie de la subvention attribuée au MAG (CHF 65'000.-) a pour but de payer le loyer du 2m2c. La subvention communale couvre une partie de la location des locaux pour les artistes, les expos thématiques et la journée des écoles (CHF 92'000.-) et non pour les galeries (CHF 18'000.-). Ainsi, la location totale revient à CHF 110'000.- en tout pour le MAG.

Les anciens loyers impayés sont réglés. La dette actuelle est liée à la location de parois pour les 15 ans du MAG. La mise en place des séparations et des éclairages coûte très cher et explique cette nouvelle dette.

Comptes 2019-2021 (annexe III du préavis)

Il est important de préciser que ces comptes concernent la Fondation le MAG, ce qui y inclut la Biennale en plus du Montreux Art Gallery pour les années impaires.

En 2020, la commune a soutenu le MAG en prenant en charge les frais d'annulation facturés par CCM SA (CHF 16'000.-) ainsi qu'en allouant la subvention prévue au budget jusqu'à concurrence des frais engagés, soit CHF 30'000.-.

En 2021, le montant des subventions traduit ce que la fondation a réellement touché, sachant que la subvention peut être avancée à hauteur de 80% au maximum et que le reste peut être versé durant l'année suivante. Les subventions 2021 (CHF 86'800.-) proviennent de la subvention communale pour le MAG (avance de 80% soit CHF 24'000.-, le solde de CHF 6'000.- a été payé en janvier 2022), de la subvention communale pour la Biennale (avance de 80% soit CHF 28'800.-, le solde de CHF 7'200.- a été payé en janvier 2022), ainsi que d'une subvention de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour CHF 34'000.- . Une commissaire indique qu'il serait plus logique de faire correspondre la charge de l'année en court avec les produits de la subvention perçue durant cette période-là et invite le comité à appliquer cette règle à l'avenir. Ainsi, il s'agirait de présenter un produit de CHF 65'000 - en subvention et une charge de CHF 65'000.- dans les charges de locaux. Ceci apporterai une meilleure lisibilité du total des aides touchées par la fondation.

Une autre commissaire souhaite avoir des précisions sur l'augmentation des frais d'administration (de CHF 29'036.30 en 2019 à CHF 81'862.74 en 2021). L'évolution de ces frais entre 2020 et 2021 s'expliquent par la Biennale qui a eu lieu en parallèle du MAG. Le secrétaire de la Fondation indique que cet intitulé rassemble diverses charges comme les primes d'assurance, le matériel de bureau, les entrepôts et les honoraires. Ces derniers servent à payer l'autorité de surveillance et la comptabilité comme les mandats que M. Gailloud remplit pour le MAG. Une commissaire remarque qu'ils apparaissent dans des frais administratifs et non sous honoraires.

Une commissaire s'interroge sur les biens en nature. Il existe des partenariats avec des privés en échange d'annonces publicitaires dans le catalogue. En outre, Caran d'Ache offre le matériel (crayons) pour la journée des écoles. Pour le moment, ces apports ne sont pas indiqués dans les comptes.

Le comité informe que les partenariats intéressants du début se sont éteints au fil des ans. Puis le marché de l'art a vécu une crise dès 2010 et les entreprises se sont tournées vers d'autres secteurs. En 2019, la Fête des Vignerons a été une concurrente imbattable suivie de près par la crise sanitaire. Le comité souhaite aujourd'hui relancer une dynamique et développer des partenariats, même s'il semble que les circonstances restent compliquées.

Gouvernance

Une commissaire se réjouit des progrès réalisés par la Fondation MAG au niveau de la gouvernance. Une autre s'étonne que le président du conseil soit proposé par des membres fondateurs. Selon elle, cela traduit une forme d'immobilisme qui ne correspond pas à l'évolution de la société. Elle recommande, a minima, d'ouvrir le nombre de membres à l'avenir. Elle remarque également que les noms des membres

actuels du comité ne sont pas inscrits au registre du commerce. Le comité explique que certaines modifications ne sont pas effectives car elles n'ont pas encore été validées. Elles doivent l'être par les membres de la fondation et, en raison du COVID, il n'y a pas eu d'assemblée générale ces deux dernières années. Le comité précise que les dispositions concernant la double signature ont été prises le mois suivant la demande du Conseil.

Si le comité a tout de suite réagi pour la double signature, il a choisi de conserver la possibilité de financer les compétences de Jean-François Gailloud, président de la Fondation MAG. Il défend l'expérience de M. Gailloud, qui est rare et dont dépendrait la pérennité et la renommée de la manifestation. Le détail des statuts (annexe 1) et du règlement d'organisation de la Fondation MAG, rédigé en 2020 suite aux remarques de la Commission des Finances (annexe 2), est consultable dans les annexes.

Ainsi, le comité considère qu'il a suivi les recommandations du Conseil et de la Municipalité en modifiant ses statuts et son plan comptable dans un but de transparence.

Mesures prises à ce jour

Revoltra Sàrl, la société dirigée par M. Gailloud, est pleinement séparée de la fondation et ne travaille plus pour cette dernière. Elle continue son activité et organise d'autres manifestations. Revoltra partage cependant les mêmes locaux que la Fondation MAG, ce qui permet d'alléger les frais de loyer.

De plus, M. Piemontesi, conseiller municipal ECT, a intégré le comité. M. Le Municipal a soutenu le choix d'éviter les grandes innovations et de demeurer dans un cadre connu et pérenne pour les éditions 2022 et 2023. Il apporte au comité le regard de la Municipalité de Montreux, un certain recul et des conseils. Il rappelle également que le sujet de ce préavis concerne le projet de la Montreux Art Gallery et non la Fondation MAG.

Situation COVID 2020/2021

Le Conseil communal a accepté la subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Montreux Art Gallery 2021 dans le cadre du préavis 31/2020 (https://www.conseilmontreux.ch/conseilcommunal/download.asp?d=5546).

Dates des prochaines éditions

Les travaux du 2m2c impliquent de déplacer l'édition de 2023 au mois de mai. Cette solution pourrait s'avérer intéressante si la Lausanne Art Fair maintient ses dates au mois d'octobre, comme elle l'a décidé cette année. Ce changement n'arrange pas du tout le MAG qui n'a pas été consulté par sa collègue lausannoise.

Budgets (annexes V et VI du préavis)

Les budgets présentés concernent la Montreux Art Gallery et non la Fondation MAG.

L'augmentation du budget en 2023 prédit une augmentation de la fréquentation ces prochaines années en raison de la fin des mesures sanitaires.

La subvention pour le MAG se chiffre à CHF 95'000.- par année et se détaille ainsi :

CHF 65'000.- pour la location de l'espace artistes indépendants au 2m2mc

CHF 20'000.- pour soutenir la création artistique

CHF 10'000.- pour l'aide à la médiation (journée des écoles)

Discussion

La commissaire qui s'était exprimée durant le conseil et qui souhaitait que la discussion se déroule sans représentant de la Municipalité renonce à sa demande. Les représentants de la Fondation MAG sont remerciés pour leur présence et invités à laisser la commission débattre.

Une grande majorité de la commission soulève les efforts réalisés par la Fondation MAG au niveau de sa gouvernance et la transparence de leur démarche actuelle. Le comité a mis à disposition ses bilans, ses comptes et ses budgets. Cette sincérité rassure. Un commissaire rappelle que ce préavis concerne la manifestation du Montreux Art Gallery et non la comptabilité de la fondation. C'est un événement qui a lieu à une période creuse de l'année. En outre, il faut reconnaître la rareté des manifestations artistiques ouvertes aux artistes indépendants, la plupart sont réservés aux galeries.

Une commissaire espère que le MAG relance les partenariats avec le privé afin de leur garantir une bonne santé financière et leur indépendance.

Ensuite, la forme de la subvention surprend également : pourquoi donner une somme qui correspond au loyer plutôt que de mettre à disposition gratuitement l'équivalent de la surface louée pour ce même montant ? Cela permettrait d'éviter l'utilisation de la subvention à d'autres fins. Il semble qu'une réflexion soit en cours au sein de la Municipalité à ce sujet. La réouverture du 2m2c après travaux permettra une nouvelle politique des subventions.

Un commissaire reconnaît l'utilité de la Journée des écoles et se demande s'il serait possible de limiter la subvention communale à l'aide pour la médiation (CHF 10'000.-). Cependent, diminuer de la sorte la subvention provoquerait certainement l'annulation des prochaines éditions car le budget est prévu en tenant compte de l'aide communale.

Les questions de collusions restent problématiques, surtout avec l'évolution de la société et le souci de transparence exigé pour toute subvention. Une commissaire rappelle que les liens économiques entre la Fondation le MAG et son président avaient aussi été pointés par la Commission des Finances. Elle reconnaît les efforts mais s'étonne que le comité ait conservé cette possibilité dans ses statuts.

En réaction, un membre de la commission se demande si le montant de la subvention pourrait être inscrit au budget 2024 sans avoir à repasser en commission. M. le Municipal reconnaît que, comme cela est inscrit dans l'intitulé du préavis et pour autant que le projet 2024 du MAG soit clair, il est possible que cette subvention soit allouée automatiquement au budget. Le service ECT ne recommande pas l'obligation d'un préavis chaque année et préfère les conventions qui s'étalent sur plusieurs années, au moins trois ans. Cela permet aux manifestations d'obtenir une visibilité et une stabilité indispensables à leur survie. Des préavis trop rapprochés dans le temps occasionnent un grand travail et un gros stress aux associations. Les changements fréquents des membres du Conseil communal demandent de repartir à zéro presque à chaque préavis.

M. le commissaire Tal Luder, face à l'incertitude que la subvention 2024 pour le MAG soit soumise à une commission, dépose un amendement au point numéro 5 des conclusions qui serait alors modifié comme suit :

5. de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2024;

Cet amendement est accepté par 7 oui, 1 non et 2 absentions

annexe 1: statuts de la Fondation MAG

annexe 2: Règlement de la Montreux Art Gallery

Amendement(s)

Amendement de Tal Luder

Point 5 : de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2024;

7 oui, 1 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

A l'issue de la discussion et en conclusion, la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 05/2022 de la Municipalité du 4 mars 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery, à financer par crédit complémentaire au budget 2022 et par voie budgétaire pour l'édition 2023

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery ;

2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2022 sur le compte 150.3653 « subventions aux événements » ;

3. de porter au budget 2023, compte 150.3653, un montant de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG ;

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2024;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Géraldine Torchio (Les Verts)